



Rougegoutte

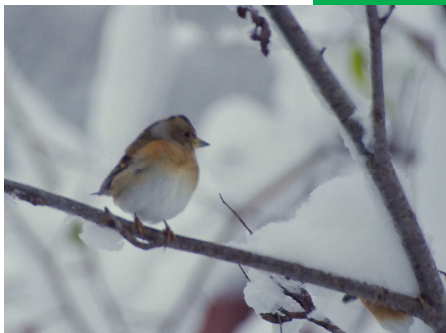
Info



Remise des médailles 50 ans de la Clique
G. Lecuyer et J.P. Desdames



Janvier & Février 2015



Rassemblement devant la Mairie
Dimanche 11 janvier 2015

SYNTHÈSE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 DECEMBRE 2014

Concession de la distribution de gaz au SIAGEP

Le Maire expose au Conseil Municipal que le SIAGEP 90 a entrepris depuis 1998 de renégocier le contrat de concession de distribution de gaz.

Le contrat proposé permet au SIAGEP de contrôler l'activité du concessionnaire pour les communes du Département qui le souhaitent.

Pour le suivi de la concession il importe que la Commune confie au SIAGEP le soin de concéder le réseau de distribution du gaz.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré demande au SIAGEP de concéder en ses lieux et place la distribution du gaz.

Adhésion au Groupement de commande « gaz » en tant que membre

Le Conseil Municipal a décidé de demander l'adhésion de la Commune au groupement de commandes coordonné par le SIAGEP ayant pour objet l'achat de gaz naturel, les fournitures et les services associés en matière d'efficacité énergétique.

Le Conseil Municipal accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes et autorise le Maire à signer ladite convention.

Reversement du fonds d'amorçage au Syndicat du RPI

L'Etat participe à la mise en place des T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires) par le versement d'un « fonds d'amorçage ». Ce fonds a été versé sur le compte de la Commune et il convient à présent de le reverser au Syndicat Intercommunal du RPI, lequel à la compétence. La première somme accordée est de 2 300 €.

Le Conseil Municipal autorise le Trésorier de la Commune à reverser les sommes provenant du « fonds d'amorçage » au Syndicat du R.P.I. **Demande de subvention au SIAGEP pour remplacement de luminaires : programme 2014**

Le Maire a rappelé qu'à partir d'avril 2015 les lampes à vapeur de mercure seront interdites sur le marché. Les Communes se trouvent donc dans l'obligation de renouveler leurs luminaires (123 luminaires à renouveler à ROUGEGOUTTE).

Le Comité Syndical du SIAGEP a validé une opération de subventionnement de 10 luminaires par an. Le Maire propose au Conseil Municipal, pour l'exercice 2014, de procéder au changement de 10 luminaires rue du Coinot et rue de Vescemont pour un montant de 4 356 €. La subvention du SIAGEP sera de 2 904 € et la part à la charge de la Commune de 1 452 €. Accord du Conseil Municipal pour le changement de ces 10 luminaires.

Loyer pour utilisation des salles de l'ancien presbytère

Le Maire rappelle la délibération du 15 octobre 2014 décidant la mise à disposition du R.P.I. des salles de l'ancien presbytère.

Après quelques semaines d'occupation il se trouve que le temps d'occupation n'est pas de 11 H à 14 H (soit 3 H) mais de 11 H 30 à 13 H (soit 1 H 30).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve cette modification, soit un loyer correspondant à 1 H 30 par jour pendant 4 jours au tarif de 15 € de l'heure.

Demande de subvention exceptionnelle de l'Etat pour travaux d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite

Le Maire a présenté au Conseil Municipal les projets de travaux d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) de la salle communale, de l'église et de l'ancien presbytère.

Le coût de ces travaux est de 83 460.78 € TTC.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention exceptionnelle de l'Etat sur fonds parlementaires d'un montant de 15 559.86 €.

Ces travaux d'accessibilité se feront en 2016.

Loyer pour utilisation des salles de l'ancien logement communal situé au-dessus de la restauration scolaire

Le Maire rappelle la délibération du 15 octobre 2014 décidant la mise à disposition du R.P.I. des salles situées au-dessus de la restauration scolaire.

Les travaux d'investissement étant à présent terminés, le montant des investissements à répartir est ainsi fixé à 3 725 €.

En conséquence, le Conseil Municipal fixe le montant du loyer à raison de 15 € de l'heure d'occupation réelle d'une part et d'autre part il sera demandé une somme sur investissement, soit 1.241 € /an pendant 3 ans pour couvrir les 3.725 € d'investissements réalisés.

DIVERS

Travaux rue des Epreys :

Les travaux de réparation des canalisations d'eaux usées conduits par la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse ne sont toujours pas terminés ; ils se poursuivront après le départ de la neige.

Le prochain passage de la
déchèterie mobile aura lieu

VENDREDI 03 AVRIL
De 15 h à 19 h
Parking à l'arrière du stade

RAPPEL des HORAIRES de la
DECHETERIE FIXE
d'ETUEFFONT

Horaires d'hiver
du 1er octobre au 31 mars

Le lundi : fermée
du mardi au vendredi: de 9h à 12h
et de 13h30 à 16h
et le samedi: non stop de 9h à 17h

SYNTHÈSE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 JANVIER 2015

Reprise de concessions abandonnées

Après avoir pris connaissance des trois procès-verbaux du 19 septembre 2011, du 13 septembre 2012 et du 28 octobre 2014 le Conseil Municipal a décidé de reprendre 40 concessions abandonnées au cimetière intercommunal.

Après relevage de ces concessions pour exhumer les restes inhumés, qui seront déposés dans l'ossuaire communal, ces concessions pourront être remises en location aux habitants de Rougegoutte ou de Vescemont pour une durée de 30 ou de 50 ans.

Adhésion à la cellule accessibilité du Centre de Gestion

La Commune a décidé, conformément à la loi, de mener un projet de mise en conformité et en accessibilité de ses établissements recevant du public et notamment le bâtiment Mairie pour lequel une part importante des travaux est déjà réalisée.

Le Centre de Gestion propose d'adhérer par convention à une « Cellule accessibilité ».

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'adhérer à la convention « Cellule accessibilité » du Centre de Gestion pour le projet de mise en accessibilité des locaux de la Mairie, bâtiment pour lequel une grande part des travaux a déjà été réalisé, et le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et actes budgétaires

La Préfecture du Territoire de Belfort souhaite mettre en œuvre une télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et actes budgétaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de s'engager dans la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et des actes budgétaires à compter d'avril 2015.

Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. pour la première tranche de viabilisation du secteur « Goussot »

Le Maire a rappelé au Conseil Municipal la délibération du 12 novembre 2014 sollicitant une subvention au titre de la D.E.T.R. pour la création d'un accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite) à la salle communale de la Cité. Il propose d'annuler cette demande de subvention 2015 en la formulant pour 2016 et de la remplacer pour 2015 par une nouvelle demande concernant la première tranche de viabilisation du secteur Goussot.

En effet, suite à la modification du PLU au cours de l'année 2014 la zone AU secteur « Goussot » a été ouverte à la construction au coup par coup. Mais ne disposant pas des réseaux nécessaires à l'urbanisation les certificats d'urbanisme déposés sur cette zone font l'objet d'un refus. Afin de débloquer cette situation, il est donc nécessaire de procéder à une première tranche de viabilisation de ce secteur dont le coût estimatif est de 104 438 € HT (125 325,60 € TTC).

Le Conseil Municipal après délibération approuve ce projet et sollicite une subvention au taux maximum de 40 % au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour ce projet.

Demande de subvention auprès de la Région et du Conseil Général dans le cadre du Plan régional de soutien à l'activité pour la première tranche de viabilisation du secteur « Gousot »

Comme pour la demande de subvention au titre de la D.E.T.R., le Conseil Municipal décide d'annuler la demande de subvention 2015 concernant l'accès PMR à la salle communale de la Cité et de présenter une nouvelle demande pour 2015 concernant la viabilisation du secteur Gousot.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Général au taux de 10 % et auprès du Conseil Régional au taux de 20 % du montant HT.

Orientations budgétaires pour budget 2015

- Changement d'un radiateur aux ateliers communaux
- Achat d'un broyeur
- Achat d'un aspirateur pour les ateliers
- Entretien de la pelouse du stade
- Réparation chaudière de la salle communale de la Cité
- Changement de l'armoire électrique de la chaufferie de la salle communale de la Cité
- Evacuation des boues de la cuve fuel de la salle communale de la Cité
- Travaux à la chaufferie de l'église
- Travaux de viabilisation :
 - Rue des Cités, à l'arrière de la salle communale de la Cité
 - Secteur Gousot

Expositions

Une exposition sur la guerre 14/18, réalisée par les Archives Départementales, sera présentée sur la Commune. Les dates ne sont pas encore définies, mais cette exposition sera faite probablement début avril.

Le SICTOM met à disposition des Communes des expositions : « réduisons nos déchets », « eco chariot », « toxiques » et « VTT et sports de pleine nature ». Ces expositions seront visibles dans la salle du Conseil Municipal à des dates qui restent à déterminer en relation avec le SICTOM.

DIVERS

- Deux stagiaires du LEPA feront leurs stages en entreprise sur la Commune au service « espaces verts » durant 3 périodes (février, avril et juin).
- L'association « Elan » d'ETUEFFONT souhaite intervenir sur la Commune de ROUGEGOUTTE pour une activité « gym-bien-être » : le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande pour cette activité soit à la salle communale soit dans la salle de motricité de l'école maternelle.
- La pré-vente des roses dans le cadre de la manifestation « Une rose, un espoir » aura lieu à ROUGEGOUTTE le samedi 14 mars 2015 de 9 H 30 à 12 H.
- Les travaux de peinture de la cage d'escalier et de finition du logement communal seront réalisés au cours de la première semaine de vacances de février.

Syndicat Intercommunal de la Route forestière du Fayé

Le syndicat a été créé en Juin 1969 entre les communes d'Etueffont, Grosmagny, Petitmagny, Rougegoutte et Vescemont.

Son but est de mutualiser les travaux de création et d'entretien d'une desserte forestière afin d'optimiser l'exploitation, et bien sûr les recettes, des parcelles situées dans ce massif difficile d'accès (915m).

Le siège social est fixé à Grosmagny (village central) qui assure la vice-présidence.

Le secrétariat et la présidence sont assurés par Rougegoutte qui s'engage à ne demander aucune indemnité de fonction.

Chaque délégué, par contrat moral, apporte une aide ponctuelle à l'ONF pour l'entretien des revers d'eau. Pour Rougegoutte, le travail a été fait le 28 mai 2014.

La participation annuelle financière de chaque commune est définie grâce à 3 critères :

- la longueur du tracé (11 km ; 2,5 pour Rougegoutte)
- la surface desservie (362 ha ; 100 ha pour Rougegoutte)
- le volume exploité lors des 5 dernières années (8130 m³ ; 2630 pour Rougegoutte)

Actuellement cette participation globale est de 12800€.

Pour notre commune elle est de 3471€ soit 27,1%.

La chaussée étant faite essentiellement de matériaux pris sur place lors de la construction, oblige à un entretien régulier et coûteux. La dégradation importante due aux lourds engins de débardage et aux camions grumiers, mais aussi aux intempéries (pluie et surtout neige) nécessite d'établir un « calendrier » d'entretien par tranche de 10.000 €.

L'extinction du dernier emprunt en 2015 (2600 € d'annuité) permettra de garder ce rythme sans augmenter la participation des communes.

En Mai 2014, une équipe renouvelée à 60% a élu à la **présidence Patrick PERREZ** (Rougegoutte) et à la **vice-présidence Paul NOEL** (Grosmagny).

Les 8 autres délégués sont: Annie ISBLED et Nicolas IRENEE (Etueffont), Claude DAOUDAL (Grosmagny), Florent GROSSET et François-Xavier KUNDIG (Petitmagny), Patrick JEAND'HEUR (Rougegoutte), Francis BAZIN et Christian CANAL (Vescemont).

Rappel : la circulation des véhicules à moteur est interdite sur les chemins ruraux et forestiers de la commune de Rougegoutte, par l'arrêté n° 09/2006 du 08/09/2006. Il en va de même pour la partie rougegouttoise de la desserte intercommunale. L'objectif de la nouvelle équipe sera d'harmoniser la réglementation sur chaque commune.



PARTICIPATION à l'HOMMAGE NATIONAL

Le Dimanche 11 janvier 2015 à 10 heures

I - INTERVENTION de Guy MICLO, Maire de ROUGEGOUTTE

Aujourd'hui le peuple de France, debout et rassemblé, est appelé à se lever, face à des actes de guerre perpétrés par d'inqualifiables barbares qui s'attaquent à nos valeurs républicaines, barbares innommables qui veulent abattre notre démocratie, notre esprit de liberté : liberté de la presse, liberté de penser et de parler, liberté de vivre ensemble avec nos différences, liberté de rire, dans une république laïque, république issue du siècle des lumières, république et démocratie menacée aujourd'hui par l'intégrisme, par l'obscurantisme, le fanatisme, la barbarie.

Républicains unis

- nous sommes ici, comme partout en France aujourd'hui, pour dire **NON** à ces barbares,
- avec notre détermination, notre force, notre volonté, notre courage, nous sommes ici pour leur montrer et leur dire, fortement et fermement, que nous serons toujours debout pour les empêcher de détruire notre devise nationale liberté – égalité – fraternité.

Nous sommes tous CHARLIE, nous sommes tous gardiens de la paix, nous sommes tous gendarmes, policiers, nous sommes tous juifs **parce que nous sommes tous français**.

La démocratie, qui est par essence toujours fragile, doit être protégée, elle doit être détendue, la flamme de la Résistance doit rester allumer parce qu'il est toujours fécond le ventre d'où est sortie la bête immonde.

Au cours de journées de mercredi, jeudi et vendredi, qui resteront dans l'Histoire de notre pays, de notre république et dans l'histoire de France, 17 personnes ont été tuées : ce sont nos héros ! Des hommes et des femmes qui ont perdu la vie.

A eux nos pensées, à eux l'immortalité.

Nos pensées vont bien sûr aussi vers leurs familles.

Nous sommes là, avec l'émotion pour certifier qu'ils ne sont pas morts pour rien : ils ont servi et fortifié notre démocratie.

Honneur à eux.

Que vive la France
Que vive notre République
Que vive notre Démocratie
Que vive la liberté
Que vive l'égalité
Que vive la Fraternité

II – HOMMAGES AUX VICTIMES

17 enfants ont déposé une bougie à côté de la flamme de la Résistance qui avait été allumée.

III- MARSEILLAISE

Le Mairie a entonné la Marseillaise, hymne national, repris par tous les nombreux présents.

UNE ROSE - UN ESPOIR



Dans le cadre de l'opération « une rose, un espoir », les motards viendront proposer des roses au prix de 2 € minimum l'unité, soit au porte à porte dans quelques rues du village, soit devant la Mairie, à toutes celles et ceux qui se sentent concernés par la lutte contre le cancer.

La recette de cette opération permettra de financer du matériel performant de dépistage ou de traitement du cancer pour l'hôpital de Belfort-Montbéliard.

En 2014, grâce aux dons, le service du Docteur Fratté, a pu être équipé du vidéo-coloscope HD. Cet appareil permet une plus grande fiabilité et rapidité dans l'examen. Il est moins douloureux et permet l'analyse instantanée des polypes. La coloscopie permet de réduire de 80 % les risques d'un cancer colorectal.

UNE PREVENTE DE ROSES, au prix minimum de 2 € l'unité, aura lieu à la



MAIRIE de ROUGEGOUTTE

Salle du Conseil Municipal

Le samedi 14 mars 2015 de 9 h 30 à 12 h

Lors de cette prévente un reçu fiscal sera remis à toute personne faisant l'acquisition de 10 roses minimum.

Les roses pré-vendues seront ensuite livrées par les motards de l'Association **le Samedi 25 avril 2015 devant la Mairie de ROUGEGOUTTE ou à domicile.**

Nous comptons sur votre participation, vous remercions de votre générosité et de l'accueil que vous saurez réserver à cette opération.

BOURSES AUX VELOS et ACCESSOIRES

Organisée par l'U.S. GIROMAGNY - VTT

Samedi 07 mars à GIROMAGNY

Dépôts : vendredi 06 mars de 28 h 30 à 20 h et le samedi 07 mars de 8 h 30 à 10 h

Vente : Samedi 07 mars de 10 h à 17 h

Retraits : Samedi 07 mars de 17 h à 18 h

Tous les types de vélos sont acceptés (route, VTT, ville, enfants...)



Renseignements au 06.33.30.98.81 ou 06.71.62.59.63

ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Les dates retenues pour les élections départementales (ex-cantoniales) sont le **dimanche 22 mars 2015 pour le premier tour** et le **dimanche 29 mars 2015 pour le second tour.**

Ces élections se dérouleront dans 2 054 nouveaux cantons. Elles permettront de renouveler l'intégralité des conseillers départementaux, le renouvellement des conseillers ayant lieu auparavant par moitié. Ces élections verront par ailleurs un nouveau mode de scrutin avec l'élection des conseillers départementaux au scrutin majoritaire binominal (femme-homme) à deux tours.

À l'issue de ce scrutin, les conseils généraux et les conseillers généraux seront dénommés respectivement conseils départementaux et conseillers départementaux.

NOUVEAUX HABITANTS

Nous invitons les nouveaux habitants de Rougegoutte, propriétaire ou locataire, à venir se faire connaître en Mairie afin de les inscrire dans le fichier population et bénéficier des informations communales.

Une fiche de renseignement à remplir peut aussi être demandée directement par mail à

mairie-rougegoutte@wanadoo.fr

SYNDICAT DES EAUX

Le Président informe que les services du Syndicat sont régulièrement saisis par des usagers surpris de recevoir des propositions de contrat d'assurance de sociétés privées.

Le Président précise et rappelle que :

Le Syndicat des Eaux de Giromagny est responsable de son réseau jusqu'au compteur compris de l'abonné et il en assure, en sa qualité de propriétaire, toutes ses responsabilités. L'abonné est toutefois tenu de protéger son compteur contre le gel ; il sera pécuniairement responsable des dégradations résultant du gel, de la même manière qu'il est responsable des dégradations et/ou des dégâts que son compteur pourrait subir du fait de l'abonné.

Le Syndicat des Eaux n'a connaissance de ces envois en nombre que par l'intermédiaire d'usagers. Ces publicités sont faites sur le territoire du Syndicat des Eaux de Giromagny sans aucune concertation avec le Président ou les services du Syndicat

L'utilisateur, responsable de son installation après compteur reste cependant le seul à juger de la nécessité d'assurer ce genre de risque ; l'abonné doit vérifier auprès de sa compagnie d'assurance que les différents contrats d'assurance qu'il a souscrit garantissent les risques après compteur

Le Président demande aux abonnés de se renseigner auprès du Syndicat des Eaux et/ou de leur assurance personnelle avant de souscrire un tel « contrat d'assistance ».

SAMEDI 28 MARS

à 20 heures

Salle communale de ROUGEGOUTTE

LOTO GASTRONOMIQUE

Valeur totale 2400 €

**Bons d'achat, corbeilles à linge garnies,
paniers garnis,
Filets garnis, bons repas, etc...**

**Renseignements
et réservation**

**06.74.03.90.52
06.31.70.06.81**

**20 € les 6 cartons
+ 1 offert
si réservation
2 € le carton
supplémentaire**

**BUVETTE et RESTAURATION
SUR PLACE**

ASSOCIATION « LES 7 CHEMINS »

Faisant suite à l'élan de solidarité exprimé pour soutenir Gaëlle Canal-Peltier, gravement blessée après une chute en VTT, l'association « Les 7 chemins » a vu le jour. Ses statuts ont été déposés fin novembre en préfecture. Son but premier est de venir en aide moralement et matériellement aux accidentés de la vie et de leur permettre d'accéder aux activités sociales, culturelles et sportives. »

Actuellement, l'achat de fauteuils roulants est l'une des priorités pour aider Gaëlle. D'autres équipements seront également à venir.

Il est d'ores et déjà possible d'adhérer à l'association, ou de faire un don en remplissant le formulaire ci-dessous.



Association « les 7 chemins »

Hervé Lenfant – 11 Impasse de l'étang

-90200 Vescemont – 06.50.37.51.06

les7chemins90@gmail.com

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Code postal et Ville :

Adresse mail et/ou téléphone :

Je désire adhérer à l'association et transmet un chèque de 10€ à l'ordre de « Les 7 Chemins ».

Je fais un don à l'association de ____ €. (Je souhaite recevoir un reçu)